

- AVIS -

POUR UN BUDGET STRATÉGIQUE, RESPONSABLE ET ÉCONOMIQUEMENT JUDICIEUX

Déposé au ministère des Finances du Québec dans le
cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027



Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec
février 2026



Le Regroupement
des Auberges du coeur du Québec

Pour toutes demandes de renseignements ou pour plus d'informations, communiquez avec

Marc-André Bélanger (il)

Directeur général

514 523-8559, poste 203

marc-andre.belanger@aubergesducoeur.org

5125, rue du Trianon

Bureau 318

Montréal (Québec) H1M 2S5

aubergesducoeur.org

SOMMAIRE

Mise en contexte	1
Nos recommandations	2
Consolider les Auberges du cœur du Québec	3
Les impacts du sous-financement	5
Le modèle Auberge du cœur en émergenc	7
Développement de maisons d'hébergement jeunesse communautaires	7
Rehaussement global du financement des organismes communautaires en Santé et Services sociaux	9
Le caractère essentiel du financement à la mission	10
Offre de logement abordable pour les jeunes	11
Conclusion : Un choix stratégique, responsable et économiquement judicieux	12
Liste des Auberges du cœur	13



Mise en contexte

Dans un monde chamboulé par l'attitude belliqueuse des États-Unis d'Amérique, l'écart grandissant entre les plus riches et les moins nantis ainsi que par la montée de l'intolérance, le Québec fait aussi face à une profonde crise de l'itinérance, notamment nourrie par une pénurie de logements abordables. Les Auberges du cœur, essentielles à la prévention et à la lutte contre l'itinérance chez les jeunes, se trouvent dans une situation critique. En plus d'être fragilisées par un sous-financement chronique, elles peinent à répondre aux demandes d'hébergement croissantes tout en maintenant leurs services essentiels.

Au cours des dernières années, les mesures ciblant la prévention de l'itinérance jeunesse ont principalement été orientées vers les jeunes à la sortie des Centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (centres jeunesse) de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Or, ces efforts, bien qu'importants, ne reflètent pas la diversité des parcours des jeunes accueillis dans les Auberges du cœur, qui ne sont pas tou-te-s issu-e-s de ce système. Cette réalité rend impérieuse une approche plus inclusive pour répondre aux besoins de tou-te-s les jeunes confronté-e-s aux risques et défis de l'itinérance.

Pour permettre aux Auberges du cœur du Québec de mieux soutenir ces jeunes, il est primordial que la question du financement à la mission globale soit au cœur des engagements du gouvernement. Depuis des années, l'écart entre le financement des maisons d'hébergement communautaire pour jeunes et celui des ressources pour femmes reste significativement grand.

Cette disparité de traitement met en péril la mission des Auberges du cœur, qui doivent composer avec un sous-financement structurel. Ces ressources sont forcées de réduire leurs services, de refuser des jeunes faute de moyens et de lutter pour recruter et retenir des intervenant-e-s qualifié-e-s. Le personnel des Auberges, souvent payé en deçà des standards du réseau de la Santé et des Services sociaux, travaille dans des conditions précaires qui fragilisent leur engagement à long terme.

Les Auberges du cœur ne peuvent plus continuer à opérer dans de telles conditions. Il est urgent de reconnaître leur rôle essentiel et de corriger ces iniquités pour assurer leur pérennité et leur capacité à répondre aux besoins des jeunes en situation de vulnérabilité.



Nos recommandations

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) souhaite faire entendre ses recommandations pour améliorer les conditions de vie des jeunes accueilli-e-s et soutenir durablement les maisons d'hébergement communautaire jeunesse.

Pour faire face aux défis actuels, qui exigent des actions concrètes et ambitieuses, le RACQ recommande :

1. Corriger les disparités de financement dans le secteur de l'hébergement communautaire en mettant en place un plan de rattrapage financier pour les Auberges du cœur, incluant un investissement annuel et récurrent. Le manque à gagner s'élève actuellement à 33 M\$.

2. Soutenir l'autonomisation et la transition des jeunes en reconnaissant et finançant les pratiques de post-hébergement, avec un soutien dédié permettant de prolonger l'accompagnement des jeunes au-delà de leur séjour dans les Auberges du cœur.

3. Faciliter l'accès à un financement de démarrage pour les nouvelles ressources en garantissant un soutien financier initial de 350 000 \$ pour les nouvelles maisons d'hébergement jeunesse communautaires dès leur première année d'opération, suivi d'un plancher de 500 000 \$ lors de leur admission au PSOC, afin de réduire leur pression financière.

Ces recommandations visent à rétablir l'équité, soutenir les jeunes vulnérables et renforcer la mission des Auberges du cœur, essentielles à la construction d'un filet social solide et inclusif au Québec.

4. Investir dans le financement à la mission des organismes communautaires autonomes en :

- Ajoutant 1,7 milliards de dollars dans le financement global à la mission des organismes communautaires autonomes en Santé et Services sociaux (OCASSS) pour renforcer leur autonomie et leur capacité d'agir.
- Indexant annuellement ces subventions selon l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).
- Appliquant, par tous les ministères et organismes gouvernementaux, des seuils planchers pour les subventions à la mission globale de leurs programmes respectifs en utilisant ceux développés par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) comme base de discussion avec leurs interlocuteur-trice-s communautaires.

5. Répondre à la hausse des coûts alimentaires en allouant des fonds supplémentaires pour compenser les hausses des frais d'épicerie et la diminution des dons des banques alimentaires.

6. Investir dans le logement abordable pour les jeunes en augmentant l'offre de logements sociaux et abordables pour les jeunes en processus d'autonomisation, en priorisant ceux avec un soutien communautaire.

Consolider les Auberges du cœur du Québec

Les Auberges du cœur font partie intégrante du filet social québécois, aux côtés des autres organismes communautaires, des services publics et des programmes sociaux. Chaque année, elles accueillent et soutiennent plus de 4 500 jeunes à travers 780 places en maison d'hébergement, en appartements supervisés ou en logements sociaux. Cette mission d'accueillir et soutenir les jeunes ne serait possible sans les travailleur·euse·s (500) et bénévoles (450).

Le soutien offert aux jeunes à la suite d'une période d'hébergement, nommés suivis en post-hébergement^[1], permet chaque année près de 27 000 contacts auprès de plus de 2 400 jeunes. Ces pratiques, pionnières dans leur domaine, favorisent le maintien des acquis et renforce l'autonomie des jeunes. Ce soutien prolonge l'impact de l'hébergement en assurant une transition durable vers la vie adulte, tout en réduisant les risques de rechute dans des situations d'itinérance.

Ces chiffres ne reflètent qu'une fraction des besoins des jeunes pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons, considérant les régions dépourvues de telles ressources.

Par ailleurs, depuis la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse^[2] ainsi que la publication des résultats de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France^[3] (EDJeP), nous constatons que beaucoup de mesures ont

été annoncées pour les jeunes ayant été pris·es en charge par la DPJ. Bon nombre de ces jeunes fréquentent aussi les Auberges du cœur, mais le portrait des jeunes de ces maisons d'hébergement jeunesse communautaire est plus diversifié que la question de la DPJ. Il appert ainsi que, pour plusieurs jeunes, les mesures annoncées dans les dernières années ont peu d'impact sur leur parcours.

Une part cruciale de la mission des Auberges du cœur consiste à accompagner et soutenir les jeunes de 12 à 35 ans, confronté·e·s à l'itinérance ou faisant face à des difficultés, dans le développement de leur autonomie, facilitant ainsi une transition vers la vie adulte moins ardue. Au fil des années, elles ont gagné une reconnaissance significative dans divers milieux, qu'ils soient communautaires, institutionnels ou universitaires. Malgré cette reconnaissance, la précarité financière les confronte à des dilemmes déchirants, tels que la fermeture temporaire de lits, des refus d'hébergement pour les jeunes (plus de 6 000 par année) et la perte de personnel qualifié, souvent recruté par le réseau de la Santé et des Services sociaux. Ils et elles quittent en raison de l'instabilité des horaires, des salaires peu élevés et des conditions de travail moins avantageuses que d'autres milieux d'intervention offrant un hébergement 24/7. En conséquence, les employé·e·s des maisons d'hébergement jeunesse communautaires se retrouvent en situation de précarité.

[1] Les pratiques en post-hébergement à accompagner des jeunes aux parcours instables, entourés d'incertitudes, après un ou plusieurs séjours en maison d'hébergement. Or, dans un contexte où la pérennité du financement de ces pratiques n'est pas garantie, d'importants risques de rupture et d'exclusion sociale existent pour les jeunes sans possibilité de poursuivre les interventions amorcées pendant ces séjours. Consultez l'article de recherche *Le lien d'abord : les pratiques de « post-hébergement » des Auberges du cœur* à l'adresse suivante : https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2015/07/intervention_142_5_le-lien-d-abord.pdf [consulté le 30/01/2022] afin d'en connaître davantage.

[2] <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>

[3] <https://edjep.ca/>

La question des conditions de travail des employé·e·s est centrale dans la consolidation des activités des maisons d'hébergement jeunesse communautaires. Les salaires que perçoivent les intervenant·e·s des Auberges du cœur avoisinent le seuil de revenu viable, certaines ressources peinant même à l'atteindre. Le salaire moyen dans les Auberges s'est éloigné davantage de l'échelon de base du réseau de la Santé et des Services sociaux depuis les dernières négociations du secteur public et de la réforme du réseau de la Santé.

Or, en comparaison avec les agent·e·s d'intervention de la DPJ, un secteur similaire en termes de population accueillie, dont le salaire oscille désormais à 35\$ l'heure, les intervenant·e·s des Auberges du cœur ont un salaire moyen inférieur à 30\$ l'heure. Ces disparités salariales entravent non seulement le recrutement, mais aussi la rétention du personnel expérimenté. Elles provoquent des départs vers le réseau de la Santé ou d'autres ressources d'hébergement, compromettant ainsi la capacité des Auberges du cœur à mener à bien leur mission.

Avec les difficultés d'accès à des soins en santé mentale que rencontrent les jeunes, certaines situations précaires sont exacerbées et causent une surcharge de travail notable sur les équipes d'intervention des Auberges du cœur. La pression est forte pour assurer un séjour qui donnera des résultats positifs plutôt qu'accroître une détresse psychologique déjà importante chez les jeunes. Nul besoin de dire que les intervenant·e·s des Auberges du cœur font

régulièrement face à des situations de crises et qu'ils et elles doivent composer avec des groupes de jeunes en étant parfois seul·e sur le plancher d'intervention. Chez plusieurs de nos membres, les quarts de travail des intervenant·e·s ne peuvent être doublés, soit avoir deux employé·e·s sur un même quart de travail. Lorsqu'une situation de crise se présente (pensons à une psychose ou une crise suicidaire), la personne en poste doit d'une part porter toute son attention vers le ou la jeune en crise, tout en assurant sa sécurité ainsi que la sécurité et la cohésion du groupe. Par ailleurs, le RACQ remarque une hausse des agressions verbales et physiques auprès des équipes d'intervention chez ses membres depuis quelques années. Bien que des insultes ont toujours fait partie du portrait lorsqu'un·e jeune se désorganise, celles-ci ont évoluées en menaces directes envers les intervenant·e·s. L'impact est donc significatif sur les équipes d'intervention, qui sont dans des situations prolongées de stress important, mais aussi sur les jeunes.

Face à la complexification des situations vécues par les jeunes que les Auberges du cœur accueillent, elles ont besoin de moyens importants afin de donner aux intervenant·e·s d'expérience des conditions de travail qui leur permettent à la fois de rester en poste dans l'organisme, mais aussi de mettre en pratiques des suivis et des activités optimales permettant aux jeunes hébergé·e·s et soutenu·e·s de s'accomplir. A-t-on besoin de rappeler que l'apprentissage et la participation citoyenne des jeunes sont une richesse inestimable à l'ensemble de notre société?



Les impacts du sous-financement

Sous-financées depuis des années par rapport à leurs besoins, les Auberges du cœur enregistrent un manque à gagner dans leur financement à la mission globale de 33 millions de dollars annuellement pour atteindre une certaine équité par rapport à d'autres types de ressources d'hébergement, malgré des coûts opérationnels similaires tels que l'électricité, l'épicerie et l'entretien des bâtiments.

D'ailleurs, les hausses continues des frais d'épicerie affectent directement les Auberges du cœur. Cette situation s'aggrave avec la diminution des dons alimentaires des Moissons, une ressource essentielle pour plusieurs Auberges. Ces défis s'ajoutent à une liste croissante de pressions financières déjà insoutenables pour des organisations en sous-financement chronique.

Les impacts de celui-ci sur les Auberges du cœur sont nombreux, ce qui mène souvent les ressources à réduire des services, voir même fermer des lits temporairement :

- haut taux de roulement du personnel en raison des conditions de travail non compétitives,
- une moyenne de plus de 300 heures par année consacrée à l'embauche et l'intégration de nouveaux·velles employé·e·s,
- une moyenne de 6 affichages de poste à combler par année,
- fermeture temporaire de 17% des places en maison d'hébergement.

Par ailleurs, le manque de financement contraint les Auberges du cœur à consacrer plus de temps et d'énergie à la collecte de fonds et la reddition de compte pour boucler leur année financière. Nous estimons que pour l'ensemble des membres du RACQ, c'est plus de 14 000 heures par années qui y sont consacrées. C'est donc 14 000 heures de moins en accompagnement et soutien direct aux jeunes.

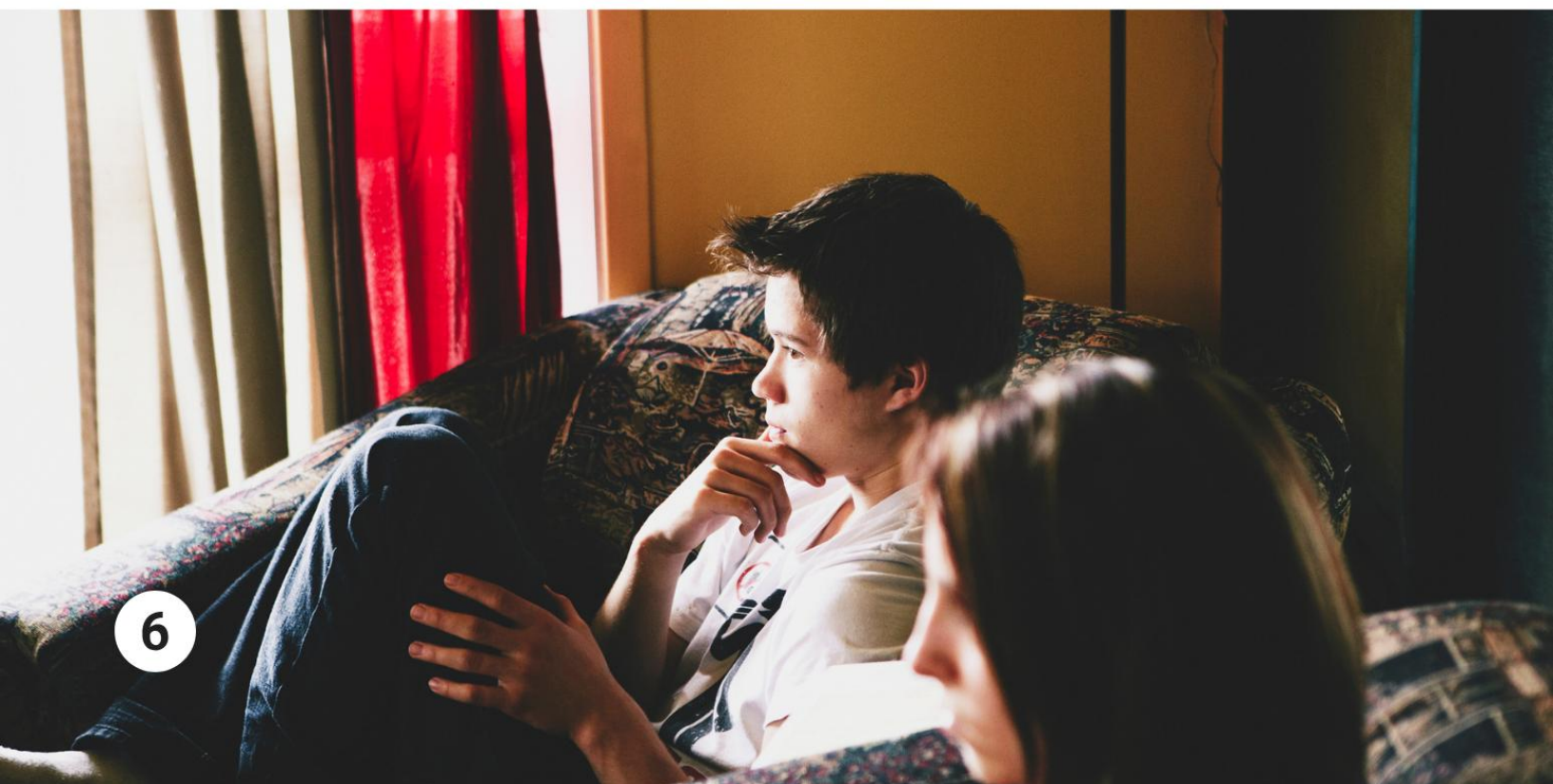
De plus, ces collectes, ne permettant pas de prévisibilité à long terme, ont deux effets néfastes :

- détourner des ressources des objectifs fondamentaux des organismes,
- entraver le développement innovant et durable de volets d'intervention, de soutien et d'accompagnement direct pour les jeunes.

Pour que les Auberges du cœur puissent faire ce qu'elles font le mieux, soit accompagner et soutenir les jeunes, elles réclament 33M\$ additionnels à leur financement à la mission globale. Voici comment cette somme permettrait à ces ressources[4] essentielles d'opérer de manière optimale sachant qu'une grande majorité de ces postes budgétaires sont essentiels à leur bon fonctionnement. Par ailleurs, il ne serait pas possible pour les ressources d'assumer toutes ces dépenses s'il n'y avait pas d'autres sources de revenus.

[4] Le calcul est fait sur la base de 34 maisons d'hébergement puisque certaines Auberges du cœur ont 2 points de services en hébergement 24/7.

Poste budgétaire	Montant (\$)
Embauche de plus d'intervenant-e-s / ressource	10 821 700 \$
Embauche et maintien d'intervenant-e-s au suivi post-hébergement / ressource	3 606 600 \$
Rattrapage salariale et formations	8 555 200 \$
Alimentation (épicerie)	2 992 100 \$
Entretien base (immeuble et mobilier)	4 388 300 \$
Frais d'opération (électricité, assurances, audits, etc.)	1 871 700 \$
Autres dépenses (Activités avec les jeunes, déneigement, etc.)	763 400 \$
TOTAL	33 000 000 \$



Le modèle Auberges du cœur en émergence

Plusieurs régions du Québec n'ont tout simplement pas accès à des ressources en hébergement jeunesse communautaires, malgré des besoins de plus en plus criants. Depuis de nombreuses années, le RACQ reçoit beaucoup de demandes d'informations du public pour connaître les démarches à suivre pour ouvrir une ressource d'hébergement jeunesse dans leur région. Le modèle « Auberge du cœur » est souvent retenu pour sa structure, son autonomie et ses approches d'intervention auprès des jeunes (volontariat, approche globale, réaffiliation sociale, développement du pouvoir d'agir, etc.). Dans un passé rapproché, nous avons accompagné la Maison L'Ancre Pierre-De Saurel et L'Artère de l'Est (dans l'Est de l'Île de Montréal). Nous accompagnons aussi des groupes qui en sont à différents stades d'un projet d'hébergement communautaire

jeunesse, tant en Gaspésie, à Portneuf, à St-Jean-sur-Richelieu qu'à Repentigny, pour ne nommer que ceux-ci. Tous souhaitent développer une réponse aux enjeux que vivent les jeunes, notamment ce qui touche la prévention de l'itinérance et le soutien pour ceux et celles vivant des difficultés.

Le frein commun aux initiatives reste la recherche de financement. La création et la survie de ressources ouvertes 24/7 en hébergement communautaire pour les jeunes, là où les besoins sont observés, sont intimement liées à l'obtention d'un financement à la mission adéquat et récurrent. Il va sans dire que plusieurs régions du Québec n'ont actuellement pas de ressource qui permettrait aux jeunes de rester enraciné·e·s dans leur communauté plutôt que la quitter afin d'obtenir le soutien dont ils et elles ont besoin.

Développement de maisons d'hébergement jeunesse communautaires

Puisque les Auberges du cœur sont présentes dans 10 régions administratives au Québec, et bien que d'autres ressources d'hébergement communautaire pour les jeunes existent dans la province, plusieurs territoires ont des besoins pour ce type d'organisme communautaire. La jeune histoire de l'Auberge du cœur la Maison L'Ancre Pierre-de Saurel, en Montérégie, est un exemple frappant des difficultés qui attendent les organisations qui souhaitent offrir aux jeunes de leur région de l'hébergement et de l'accompagnement. Cette ressource est née de l'initiative de la communauté à la suite du constat que les jeunes de la région n'avaient pas un accès facile à ces services alors que les besoins y sont importants.

La Maison L'Ancre Pierre-de Saurel a dû attendre une année après le début de ses activités pour pouvoir déposer une demande au Programme de soutien des organismes communautaires (PSOC), l'obligeant à fonctionner avec des ressources limitées. Une fois intégré au PSOC, les montants accordés restent insuffisants pour assurer un service digne des besoins des jeunes de la région. Cette situation contribue à une instabilité structurelle, forçant les ressources communautaires, comme L'Ancre, à réduire des services essentiels ou à refuser des jeunes faute de moyens. Cela accentue les inégalités et compromet leur mission première : offrir un hébergement sécuritaire, stable et adapté aux besoins des jeunes.

Tandis que la Maison L'Ancre opérait sans soutien financier lors de sa première année d'existence, le Maison La Grande Voile, dans la région du Bas-St-Laurent, est financée pour 11 travailleur-euse-s en équivalent de temps plein (ETP) par le Centre intégré de Santé et Services sociaux (CISSS), et ce dès son premier jour d'opération. Dans les deux cas, les ressources font de l'hébergement 24/7 avec des jeunes mineurs et majeurs grâce à 6 lits, à la différence que la première est un organisme communautaire autonome et que la seconde est une ressource du réseau de la Santé et des Services sociaux.

De plus, le RACQ, en tant que leader provincial de l'hébergement communautaire jeunesse, pourrait assurer une stratégie de développement de ressources de type Auberge du cœur en ayant accès à un financement pour assurer un poste de soutien au développement des initiatives d'hébergement communautaire jeunesse au Québec. Ainsi, le RACQ serait en mesure de mieux soutenir et alimenter les groupes de base qui souhaitent permettre aux jeunes l'accès à ce genre de soutien et d'accompagnement. Pour ce faire, une augmentation du montant accordé au RACQ par l'entremise du PSOC de 100 000\$ par année, avec indexation annuelle, permettrait au Québec de profiter de l'expertise développée par le RACQ et ses membres depuis près de 40 ans.

L'année 2025-2026 fut occupée en termes d'accompagnement de groupes souhaitant développer une maison d'hébergement jeunesse communautaire de type Auberge du cœur pour le RACQ. L'accompagnement de L'Artère de l'Est à Montréal jusqu'à son ouverture en septembre, le suivi des projets de maisons à Portneuf (le Dôme) et St-Jean-sur-Richelieu (la Virgule), en plus des rencontres servant à expliquer le modèle des Auberges du cœur dans les Laurentides, Lanaudière et Gaspésie démontrent que les communautés tentent de mettre en place des initiatives pour soutenir les jeunes de leur région en s'appuyant sur un modèle qui fait ses preuves.

Dans l'espoir de ne pas placer de futures maisons d'hébergement jeunesse communautaires en précarité, nous voudrions voir un réel plan de développement de l'hébergement communautaire des jeunes vivant des difficultés et en situation d'itinérance. Pour ce faire, qu'un montant de **350 000\$** leur soit consenti lors de la première année d'opération de l'organisme (puisque'il ne peut déposer de demande au PSOC avant une année complète d'opération) et qu'un plancher de **500 000\$** soit accordé à ce type de ressource lors de leur admission au PSOC.



Rehaussement global du financement des organismes communautaires en Santé et Services sociaux

Depuis 2017, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est engagée dans sa campagne CA\$\$\$H! pour l'amélioration financière et structurelle de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes du domaine de la Santé et des Services sociaux (OCASSS). Le RACQ, en tant que membre de la TRPOCB appui les revendications suivantes :

- L'ajout de 1,7 milliard de dollars à l'enveloppe annuelle du PSOC (mission globale) des OCASSS;
- L'indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) pour un taux de 4% en 2026-2027;
- L'application, par tous les ministères et organismes gouvernementaux, des seuils planchers pour les subventions à la mission globale de leurs programmes respectifs en utilisant ceux développés par le RQ-ACA comme base de discussion avec leurs interlocuteur-trice-s communautaires.

Ces trois revendications sont liées par un même objectif : assurer le respect du droit à la santé à toute la population en soutenant convenablement les OCASSS pour qu'ils réalisent pleinement la mission attendue par leurs communautés. La définition produite par la Ligue des droits et libertés situe bien le rôle de l'État à l'égard du droit à la santé :

« Le droit à la santé oblige l'État à tout mettre en œuvre pour en assurer la réalisation. Il requiert également une participation démocratique des populations et des mouvements sociaux dans les décisions les concernant en matière de santé et de services sociaux.

Le droit à la santé réfère au meilleur état de santé physique, mental et social qu'il est possible pour toute personne d'atteindre. Le droit à la santé ne se limite pas aux soins de santé ; il englobe les éléments – les déterminants sociaux – qui influent sur l'environnement d'un être humain tout au long de sa vie. Ainsi, il inclut les facteurs socioéconomiques (revenu, logement, travail, race, genre, etc.) qui ont un impact sur la santé des individus et des communautés. Les gouvernements québécois et canadien ont reconnu cette définition large du droit à la santé notamment en ratifiant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce qui implique qu'ils ont pour responsabilité de respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à la santé et de s'assurer que ce droit soit exercé sans discrimination aucune, notamment fondée sur la race, l'origine sociale et la fortune. Le Pacte exige également que nos gouvernements agissent au maximum des ressources disponibles pour déployer des politiques publiques prévenant et redressant les inégalités sociales et économiques qui impactent le droit à la santé. Lorsqu'il s'agit de déterminer l'ensemble des biens et services sociaux et de santé requis, l'État doit mettre en place un processus décisionnel offrant la garantie que les choix seront faits de manière juste, inclusive et équitable. »[5]

[5] Ligue des droits et libertés, Définition du droit à la santé, Pour bien se comprendre, voici une définition actualisée du droit à la santé, disponible en ligne au <https://liguedesdroits.ca/definition-du-droit-a-la-sante/> [consulté le 19 décembre 2023].

Ainsi, les 3 000 OCASSS contribuent spécifiquement à la réalisation du droit à la santé, en agissant notamment au niveau de la prévention, par de l'écoute et du soutien varié et par la défense des droits liés aux conditions de santé. En ne les soutenant pas de façon suffisante ni de manière équitable, l'État ne répond pas convenablement à son obligation de réaliser le droit à la santé et au bien-être en toute égalité, partout sur son territoire.

Lever les principaux obstacles à la réalisation du droit à la santé nécessite donc d'investir massivement dans les services sociaux, en particulier en augmentant le budget dédié au financement à la mission globale du PSOC, de même qu'en reconnaissant les besoins des OCASSS en matière de seuils planchers et en empêchant leur appauvrissement par l'indexation annuelle de leur subvention selon une méthode adaptée à leur situation.

Le caractère essentiel du financement à la mission

Si les organismes d'action communautaire autonome (ACA) sont en mesure de jouer un rôle clé pendant et à la suite de crises, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement, à la mission globale, qui leur permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions de leur organisme et leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important

dans le contexte actuel de crise (inflation, crise du logement abordable, détresse psychosociale, dérèglement climatique, itinérance, etc.) où les milieux communautaires doivent faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Ces crises plongent des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires autonomes qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés, particulièrement chez les jeunes dont l'avenir semble se refermer plutôt que s'ouvrir sur le champ des possibles.



Offre de logement abordable pour les jeunes

Lors des plus récents États généraux de l'itinérance, organisés par le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ), la question du logement abordable était l'un des enjeux importants qui s'articule dans la prévention et la lutte à l'itinérance au Québec. Dans les propositions et engagements contenus dans la déclaration commune qui résulte de ces États généraux, on y trouve l'énoncé suivant :

« Reconnaître le caractère fondamental du droit au logement, développer massivement des logements sociaux et communautaires, y faciliter l'accès, contrôler le coût des loyers et assurer le soutien nécessaire au maintien en logement des personnes vulnérabilisées. »

Pour soutenir les jeunes vivant des difficultés dans leur transition à la vie adulte, on nous vante les mérites du Programme de supplément au loyer (PSL). Ce programme permet ainsi aux personnes qui en bénéficient de payer 25% de leurs revenus afin de se loger, tandis que l'autre 75% est assumé par le PSL. Or, cet outil, bien qu'apprécié par celles et ceux qui y sont inclus-es ne règle pas le nœud du problème : l'offre de logements réellement abordables.

Le PSL ne vient pas influencer les prix du marché locatif. Bien au contraire, il permet à des propriétaires de recevoir la totalité d'un loyer et ainsi poursuivre l'ascension constante du coût des appartements locatif. Qui plus est, les Auberges constatent depuis quelques années déjà qu'il devient de plus en plus difficile pour les jeunes qui bénéficient du PSL de trouver un-e propriétaire prêt-e à leur louer un appartement. Non seulement la rareté de logement sur le marché locatif crée une

réticence chez les propriétaires à s'engager dans ce type de programme, mais les perspectives d'avoir un-e jeune qui est passé-e dans une ressource d'hébergement pour personne en situation d'itinérance ou à risque de l'être s'accompagnent de stigmatisation et de discrimination.

Pour les jeunes qui ne peuvent avoir le soutien du PSL, la conjoncture actuelle compromet souvent la sortie des jeunes des Auberges. En conséquence, les jeunes sont précipité-e-s dans une détresse financière tout en craignant un retour à l'itinérance (cachée ou visible), car ils et elles ont dû se résigner à accepter des logements beaucoup trop chers pour leur capacité financière. Puisqu'ils et elles ne sont tout simplement pas en mesure de se trouver une place où vivre, leur solution se résume malheureusement à prolonger leur séjour en Auberge au maximum, puis à passer d'une maison d'hébergement à une autre, malgré un niveau d'autonomie adéquat pour la vie en appartement. Ces situations les placent ainsi dans une roue sans fin de pauvreté et de précarité.

Il est urgent d'offrir aux populations vulnérabilisées du logement social et abordable, en particulier pour les jeunes qui sont dans un élan d'autonomisation. Si ces logements sont assortis d'un soutien communautaire, nous savons par expérience que ces jeunes auront davantage de chance de réussir leur transition à la vie adulte tout conservant des liens d'affiliations envers les organismes qui les auront soutenu-e-s durant ce parcours. Les pratiques de post-hébergement des Auberges du cœur en sont un exemple probant.

Conclusion : Un choix stratégique, responsable et économiquement judicieux

Les Auberges du cœur constituent un maillon indispensable du filet social québécois. Chaque jour, elles préviennent l'itinérance, soutiennent des jeunes en situation de grande vulnérabilité et favorisent des trajectoires durables vers l'autonomie. Or, ces résultats ne peuvent être maintenus, et encore moins renforcés, sans un financement à la hauteur de leur mission et une reconnaissance réelle de l'hébergement communautaire jeunesse comme pilier de la prévention en itinérance.

Investir dans les Auberges du cœur, ce n'est pas une dépense : c'est un choix stratégique, responsable et économiquement judicieux. C'est agir en amont pour éviter des coûts humains et financiers beaucoup plus élevés en aval. C'est aussi assurer une équité entre les ressources d'hébergement, en cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de lutte à l'itinérance, de soutien aux jeunes et d'inclusion sociale.

Les recommandations formulées dans ce mémoire s'inscrivent pleinement dans ces priorités. En consolidant le financement des Auberges du cœur, le gouvernement du Québec envoie un signal clair : celui d'une société qui refuse de laisser des jeunes tomber entre les mailles du filet social.

Nous proposons également de renforcer la collaboration entre l'État et le milieu communautaire, notamment par :

- La mise en place d'un comité consultatif gouvernemental sur l'hébergement jeunesse, rassemblant des représentants communautaires, institutionnels et gouvernementaux, afin d'évaluer les besoins réels, d'ajuster les mesures existantes et de planifier des actions concertées et efficaces.
- L'élaboration d'un plan stratégique national sur l'hébergement jeunesse communautaire, porté par le RACQ, visant à consolider les ressources actuelles, combler les iniquités régionales et soutenir le développement de nouvelles initiatives adaptées aux réalités locales.

Ces actions structurantes permettraient de stabiliser les ressources existantes, de répondre aux besoins non comblés et de maximiser l'impact des investissements publics grâce à une approche cohérente et coordonnée.

En définitive, le Québec est à un carrefour. Le choix qui s'offre aujourd'hui est clair : investir maintenant dans la prévention, l'accompagnement et l'autonomie des jeunes, ou assumer demain les conséquences d'un sous-financement chronique. En misant sur les Auberges du cœur et sur une vision concertée de l'hébergement jeunesse, le gouvernement du Québec choisit un avenir plus juste, plus inclusif et plus responsable pour les jeunes d'aujourd'hui et la société de demain.

Liste des Auberges du cœur

Accueil Jeunesse Lanaudière	Joliette
L'ADOberge Chaudière Appalaches	Lévis et St-Georges
Maison L'Ancrage Pierre-de Saurel	Sorel-Tracy
L'Antichambre 12-17	Salaberry-de-Valleyfield
Appart Adojeune	Gatineau
L'Antre-Temps	Longueuil
L'Auberge communautaire du Sud-Ouest	Montréal
L'Avenue hébergement communautaire	Montréal
Chaumière Jeunesse Rawdon	Rawdon
Centre Le Diapason	Mascouche
L'Élan des jeunes	Châteauguay
L'Envolée	Laval
Espace Vivant/Living Room	Cowansville
Le Foyer	Montréal
Gîte Jeunesse	Beauport et Ste-Foy
Maison Habit-Action	Drummondville
Habitations L'Escalier	Montréal
Héberge-Ados	Gatineau
Héberjeune Parc-Extension	Montréal
Maison Richelieu hébergement jeunesse	Québec
Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau	Joliette
Maison Le Baluchon	St-Hyacinthe
Maison Marie Frédéric	Québec
Maison Raymond Roy	Victoriaville
Maison Tangente	Montréal
Ressources Jeunesse de St-Laurent	Montréal
Service d'hébergement St-Denis	Montréal
SQUAT Basse-Ville	Québec
La Source-Soleil	Sherbrooke
Tandem-Jeunesse	La Pocatière
Le Tournant	Montréal
Le Transit	Rimouski



aubergesducoeur.org

